



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL D'ETAT

François Marthaler reprend le Département des infrastructures

Le Conseil d'Etat a remanié la composition des départements à l'occasion du remplacement de Philippe Biéler par François Marthaler. Ce dernier reprend le Département des infrastructures, les autres conseillers d'Etat gardant leur département actuel. Le Service de l'aménagement du territoire passe du DINF au DSE. La cellule dédiée au développement durable au DSE sera renforcée et transférée au DINF, qui reçoit également du DIRE la planification et la stratégie informatiques.

Le Conseil d'Etat a pris ses décisions après une discussion approfondie, prenant en compte l'ensemble des données techniques et politiques en présence. En attribuant à François Marthaler le département dirigé actuellement par Philippe Biéler, il a voulu privilégier la continuité, en tenant compte notamment du fait que trois conseillers d'Etat, élus en avril 2002, sont depuis moins de deux ans à la tête de leur département. Ce choix s'est également imposé dans la perspective de changements importants qui interviendront en 2006 ou en 2007 pour la mise en place du futur département chargé des affaires présidentielles prévues par la nouvelle Constitution.

A l'occasion de l'arrivée de M. Marthaler, le Conseil d'Etat a toutefois procédé à quelques remaniements dans la composition des départements, afin de répartir de manière aussi équilibrée que possible les dossiers qui s'annoncent comme les plus lourds pour ces prochaines années.

Le Service de l'aménagement du territoire, actuellement rattaché au Département des infrastructures, passe au Département de la sécurité et de l'environnement. Ce transfert, outre qu'il répond à une attente politique, favorisera la collaboration entre les instances chargées de l'aménagement du territoire et les services spécialistes en

matière de la protection de l'environnement.

La Direction, planification et stratégie informatiques (DPSI), actuellement rattachée au Département des institutions et des relations extérieures, sera rattachée au Département des infrastructures, dont le domaine d'activité s'étendra désormais aux infrastructures liées aux systèmes d'information. Ce transfert permet aussi d'alléger le DIRE, qui doit, ces prochaines années, conduire le dossier très lourd de la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution.

Enfin, le Département des infrastructures se chargera de développer l'action de l'Etat dans le domaine du développement durable. La cellule actuelle du DSE sera intégrée au DINF et renforcée par des transferts internes. Cette unité devra notamment travailler à la mise en oeuvre de l'action N° 35 du programme de législature (programme cantonal de développement durable).

Ces deux transferts paraissent particulièrement opportuns au Conseil d'Etat, du fait que François Marthaler dispose de compétences éprouvées en matière de développement durable et qu'il a toujours marqué un vif intérêt pour les problèmes liés à l'informatique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 décembre 2003

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 40 42